



## Offre d'emploi Cuisinier ou cuisinière d'établissement

Les **Services alimentaires Racines** est une entreprise d'économie sociale. L'entreprise offre un milieu de travail qui favorise *l'intégration sociale et professionnelle des personnes de la communauté.*

### NATURE DU TRAVAIL

En collaboration avec la personne responsable de la production alimentaire – cuisinier d'établissement exécute diverses tâches entrant dans la préparation des repas. Il effectue notamment la mise en place de la cuisine, prépare les repas, assaisonne, cuit et divise les aliments en portions, et voit au maintien de la propreté des aires de travail. Applique les normes d'hygiène et de salubrité. Participe à l'inventaire permanent des vivres et aliments en réserve en notant les produits qu'il est nécessaire de renouveler.

### ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES DE LA PERSONNE

- Aptitudes en communication orale ;
- Esprit d'équipe ;
- Connaissance du milieu institutionnel ;
- Grandes habiletés interpersonnelles
- Aptitude à travailler dans un environnement de travail en constante évolution et où le rythme est rapide
- Capacité à livrer un excellent service à la clientèle

### SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

Responsable de la production alimentaire



#### HORAIRE DE TRAVAIL

- 35 heures/semaine
- Horaire variable à déterminer

#### QUALIFICATIONS REQUISES

##### Scolarité et expérience minimales

D.E.P en cuisine d'établissement ou équivalent ,  
2 années

##### **Autres compétences pertinentes :**

Connaître la politique alimentaire du centre de service scolaire  
Certificat manipulateur MAPAQ  
Cours de 1<sup>ers</sup> soins

#### RÉMUNÉRATION

Selon l'expérience

#### LIEU DE TRAVAIL

Cafétéria de l'École secondaire Arthur-Pigeon, 1 rue Arthur-Pigeon, Huntingdon



Toute personne intéressée est priée de soumettre sa candidature, par écrit,

**Avant 16 heures, 26 août 2021**

Après de: Dan Dussuet

Siège social au 1, rue Arthur-Pigeon  
Huntingdon, coop.racines@hotmail.com  
ou télécopieur : 450-322-6069



#### DATE D'ENTRÉE EN FONCTION : septembre 2021

L'entreprise souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi et applique un principe d'accès à l'égalité pour les femmes, les communautés culturelles et les personnes handicapées.